



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **4 avril 2024**
Présents : **20**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Adjoint
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à	Arnaud BRUNET
Jean BÉDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Dominique FRANÇOISE	a donné pouvoir	à	Christophe PRUDHOMME
William NETO DE JESUS	a donné pouvoir	à	Laurence AUDIBERT
Brigitte FOULON	a donné pouvoir	à	Catherine BARBERO

ETAIT ABSENT :

Patrick MICHEL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Ngoc Loi TRAN a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2024-12 : ASSOCIATIONS ET SPORTS – Attribution des subventions aux associations – Exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'avis de la commission municipale « Associations / Animation/ Sports / Culture » qui s'est réunie le 6 mars 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Fabrice BUSSY, adjoint au Maire délégué aux Associations / Animations / Sports / Culture,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Nom associations	Proposition subvention 2024		VOTES	
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle		
Amicale des retraités	2 000 €		A l'unanimité	
ACS Soleil Latino	800 €		A l'unanimité	
Photo Club Pomponnais	300 €	300 €	A l'unanimité	25 voix pour et 1 ne participant pas au vote (JM LONGEQUEUE)
Cercle des Artistes Européens	300 €	2 000 €	18 voix pour, 6 participants votent contre (H. GUISE / A. SCHMITT/JM LONGEQUEUE / M. BOUARFE/N.BEELS/ J.BEDU) 2 participants s'abstiennent (D.FRANCOISE/C.PRUDHOMME)	18 voix pour, 6 participants votent contre (H. GUISE / A. SCHMITT/JM LONGEQUEUE / M. BOUARFE/N.BEELS/ J.BEDU) 2 participants s'abstiennent (D.FRANCOISE/C.PRUDHOMME)
Rythme et Forme	600 €	200 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Arts et Loisirs Pomponnais	250 €		A l'unanimité	
English for fun	200 €	200 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Association des Jeunes de Thorigny	1 000 €		A l'unanimité	
Comité des Fêtes de Pomponne	1 500 €		A l'unanimité	
Linin America	800 €		A l'unanimité	
ODA	800 €		18 voix pour, 6 participants votent contre (H. GUISE / A. SCHMITT/JM LONGEQUEUE / M.BOUARFE/N.BEELS/ J.BEDU) et 2 participants s'abstiennent (D.FRANCOISE/C.PRUDHOMME)	
SEVE	150 €	300 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Club Rando	800 €		A l'unanimité	
Tennis Club Lagny Pomponne	1 500 €		A l'unanimité	
TOTAL	11 000 €	3 000 €		

DECIDE l'attribution des subventions selon la répartition définie, conformément au tableau ci-dessous :

DIT que le montant total des subventions s'élève à 14 000 €,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2024.

DIT que les subventions attribuées ne pourront être versées aux associations qu'à la condition que celles-ci respectent l'ensemble des droits et obligations auxquels elles sont tenues en vertu de dispositions législatives ou réglementaires et de tout engagement contractuel à l'égard de tiers, et notamment la signature du contrat d'engagement républicain.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 4 avril 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET

Le Maire,



Arnaud BRUNET

